



## Titre Professionnel

# Maçon

### Métier

- ↪ Maçon Enduiseur
- ↪ Maçon Applicateur
- ↪ Maçon Ravaleur
- ↪ Maçon Coffreur



A partir de plans et des consignes de sa hiérarchie, **le maçon** est chargé de construire les murs, planchers et éléments en béton armé de bâtiments qui peuvent avoir des destinations variées telles que logement individuel, petit collectif, tertiaire, industriel, agricole ou technique. Selon les commandes ou les spécificités de l'entreprise qui l'emploie, le maçon travaille sur des chantiers de construction neuve ou sur des chantiers de rénovation. A ce titre, il adapte sa pratique en fonction de l'un ou l'autre des chantiers. Le maçon utilise des matériaux tels que briques ou agglomérés de ciment, mais il peut également bâtir avec des matériaux isolants tels que briques à joints minces, béton cellulaire et agglomérés de pierre volcanique. Il réalise des enduits traditionnels ou monocouches et des éléments de finition, seuils, chapes, appuis, de manière traditionnelle ou préfabriquée. Il réalise les éléments de structure en béton armé tels que poutres, poteaux, murs de soutènements et planchers préfabriqués. Pour cela, il doit être capable de réaliser et d'utiliser des coffrages traditionnels, mais également des systèmes coffrant de type banches manportables.

Le titre **Maçon** est composé de 4 activités, chacune d'elles faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Construire des ouvrages en maçonnerie.
- Réaliser des enduits et des éléments de finition
- Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel
- Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

### Accès au titre

2 voies

#### Par la formation professionnelle au CFPA

Durée : 30 semaines

Pré-requis : Avoir une bonne compréhension du français écrit, maîtriser les quatre opérations, posséder une aptitude à visualiser dans l'espace, une capacité à travailler en équipe et un goût pour le travail en extérieur.

Accès à la formation : tests, entretien de confirmation de besoin de formation

A l'issue de la formation : Evaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels

#### Par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

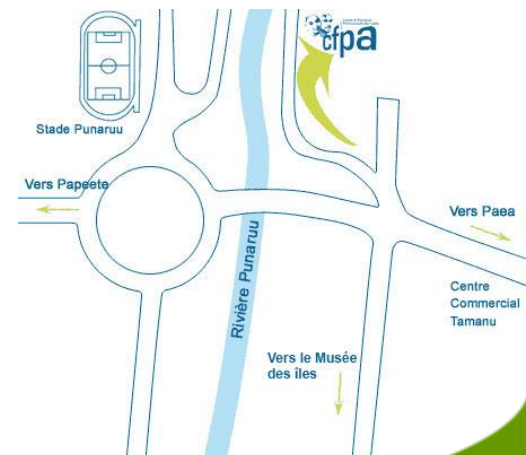
Conditions : Justifier d'une expérience de 3 ans au minimum dans le métier.

Démarche :

- Faire une demande de VAE auprès du service en charge de l'Emploi.
- Si la demande est acceptée, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre évaluation.
- Démontrer votre professionnalisme devant un jury de professionnels.

### Où se former ? Où certifier ses compétences ?

Unité de formation de Punaaru



### Evolution professionnelle

- Maître ouvrier
- Chef d'équipe
- Chef de chantier

### Titre de Niveau V

Arrêté N° 1745/CM  
du 07 novembre 2016

### Contexte de travail

Le maçon exerce son activité principalement en extérieur, il est par conséquent exposé aux intempéries. Il travaille régulièrement en hauteur sur des échafaudages, dans des conditions parfois difficiles (poussière, bruit). Sa condition physique doit être bonne (port de charges répété, station debout, marche). Le maçon doit avoir en permanence le souci de la sécurité, il connaît et applique scrupuleusement les règles de sécurité en vigueur et porte ses équipements de protection individuelle (EPI).

Les employeurs du maçon sont principalement des petites et moyennes entreprises qui peuvent réaliser des chantiers éloignés de leur siège, ce qui peut engendrer pour les salariés des déplacements sur la journée et sur la semaine. Le maçon travaille la plupart du temps en équipe.